

AGENCE NATIONALE DU SPORT

PROJET DE CAMPAGNE 2020

FONDS TERRITORIAUX

Le Projet Sportif Fédéral

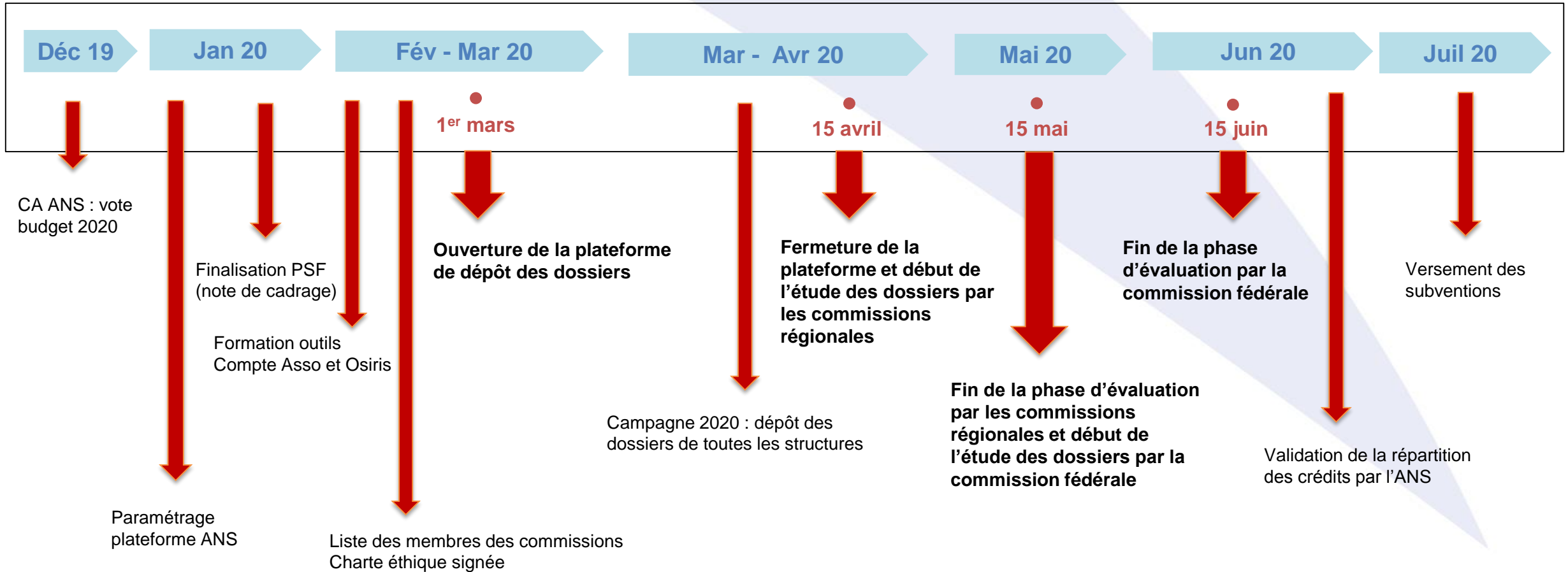
Pour rappel le PSF :

- Concerne le développement de la pratique et non la filière Haute Performance
- Définit une liste priorisée d'axes de développement de la Fédération, avec des indicateurs et objectifs
- Donne un cadre aux structures déconcentrées (ligues, comités, clubs) pour soutenir les objectifs fédéraux : projets au service du développement, déclinaison territoriale des objectifs
- **Ne traite pas des sujets emploi, équipements et actions citoyennes, adressés via d'autres appels à projets ANS**

Les 3 attentes prioritaires de l'Agence Nationale du Sport :

- Part des crédits à destination des clubs $\geq 50\%$
- Sanctuarisation des crédits à destination de structures Outre-mer : crédits N \geq crédits N-1
- Mise en place d'un mécanisme d'allocation des crédits objectif en vue de garantir une attribution équitable et transparente

Le calendrier prévisionnel



Projets et subventions

Le seuil minimum indiqué par l'ANS pour la demande de subvention est de 1 500 € par structure bénéficiaire tandis que le montant demandé ne peut pas dépasser 50% du budget (défini FFTT).

Répartition des actions / institution		Subvention ANS / projet	
Institution	Nombre max. d'actions / institution	Poids max. de la subvention ANS dans le financement du projet	Subvention min. de l'ANS par projet
Club	3 <i>sur des axes différents et dont au moins 50% sur les axes prioritaires</i>	50% du budget <i>(excl. valorisation du temps des bénévoles)</i> <i>Ex : pour un budget de 5 000 € prévu pour un projet, la subvention ANS est plafonné à 2 500 €</i> Les structures Outre-Mer ne sont pas concernées par ce seuil	Structures en ZRR / QPV et dont >50% de la pop. est en ZRR ou QPV 1 000 €
Comité départemental	5 <i>dont au moins 50% sur les axes prioritaires</i>		Autres structures 1 500 €
Ligue	8 <i>dont au moins 50% sur les axes prioritaires</i>		



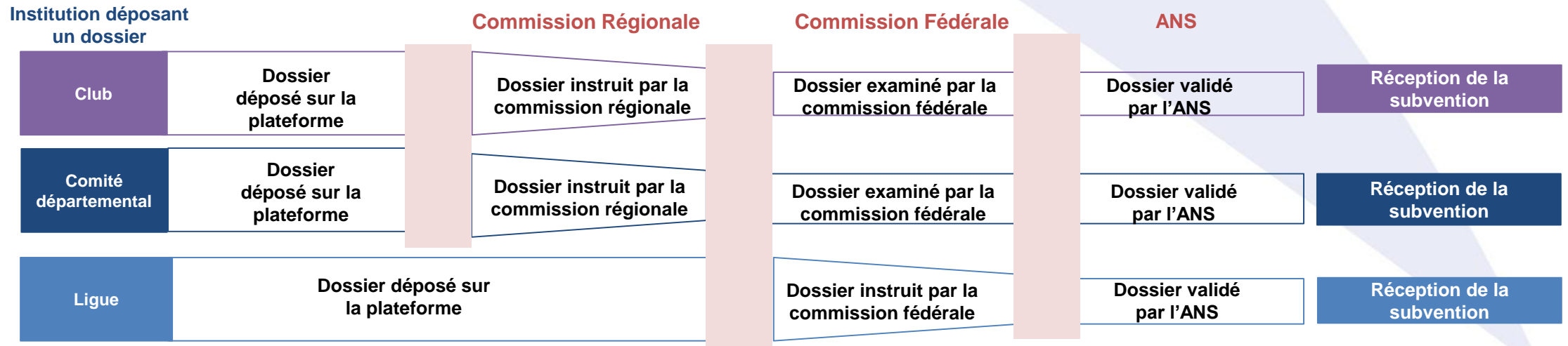
- Avec les contraintes proposées, le **budget minimal d'un projet doit être de 3 000 €** (et 2 000 € pour les structures en ZRR ou QPV)
- Il est demandé aux structures déposant les dossiers de les **ordonner par ordre de priorité** pour leur développement

Le mécanisme d'attribution des financements

(atelier gouvernance et process)

Deux commissions types, fédérale et régionale, évalueront les dossiers des clubs, comités départementaux et des ligues :

Commissions régionales	Commission fédérale
<ul style="list-style-type: none">▪ Evaluation des projets déposés par les comités départementaux▪ Evaluation des projets déposés par les clubs	<ul style="list-style-type: none">▪ Evaluation des projets déposés par les ligues▪ Evaluation en seconde instance des projets proposés par les commissions régionales



La composition de la commission fédérale PSF

Composition de la commission fédérale PSF

- Président(e) du comité d'éthique (*président(e) de la commission*), ou son/sa représentant(e), membre du comité d'éthique également
- Président(e) de la FFTT
- Trésorier(e) de la FFTT
- Trésorier(e) adjoint(e) de la FFTT
- Secrétaire général(e) de la FFTT
- Secrétaire général(e) adjoint(e) de la FFTT
- Elu(e) en charge des Outre-Mer
- Elu(e) en charge du développement (PAD)
- Représentant(e) des ligues (président(e) ou son/sa représentant(e)), élu(e) parmi ses pairs (non votant sur les projets de sa ligue)
- DTN et/ou son/sa représentant(e)
- DTN adjoint(e) en charge du développement (PAD)
- DG de la FFTT
- Le/la salarié(e) en charge du dossier PSF à la FFTT

Prérequis

- **Signature en amont de la charte d'éthique**, validée par le comité d'éthique, par l'ensemble des membres (*mise en ligne en mars sur site web et intranet*)
- **Pas de système de procuration, pas de vote par correspondance**
- Le/la **président(e) du comité d'éthique** peut être suppléé(e) par un membre du comité d'éthique
- **Quorum : président(e)** du comité (ou son/sa représentant(e)) **+ 6 autres membres** a minima. En cas d'égalité, le voix du/de la président(e) est prépondérante.
- **En amont de la commission**, il est recommandé de mener une **analyse des projets** par des **experts techniques** du sujet, de manière à fournir une recommandation à la commission
 - *Liste des experts par axe de développement à définir avec la DTN*

- Elu(e)s
- Responsables techniques
- Responsables administratifs

Composition TYPE de la commission régionale PSF (métropole, hors Corse)

Composition de la commission régionale PSF

- Président(e) de Ligue (*président(e) de la commission*) ou son/sa représentant(e) élu(e) au Bureau
- Trésorier(e) de la Ligue
- Secrétaire général(e) de la Ligue
- 1 membre élu(e) au Conseil de Ligue (désigné(e) par le/la président(e))
- 1 membre élu(e) au Conseil de Ligue (désigné(e) par le/la président(e))
- Président(e) de chaque comité départemental ou son/sa représentant(e) élu(e) au comité (non votant sur les projets de son comité)
- Elu(e) en charge de l'animation / développement
- Coordonnateur(trice) ETR
- DG ou responsable administratif
- Salarié(e) de la Ligue en charge du dossier

Remarque : l'enveloppe PSF allouée à la Corse est reversée à la Collectivité Territoriale et reste constante par rapport à 2019

Prérequis

- **Signature en amont de la charte d'éthique**, validée par le comité national d'éthique, par l'ensemble des membres (*mise en ligne en mars sur site web et intranet*)
- **Pas de système de procuration, pas de vote par correspondance**
- **Quorum : président(e)** de la commission (ou son/ sa représentant(e)) + **25% des autres membres** a minima. En cas d'égalité, le voix du/de la président(e) est prépondérante.
- La **commission fédérale évalue les projets** si la commission régionale est dans **l'incapacité de se réunir**
- La commission régionale **ne peut être substituée** par plusieurs commissions départementales
- **En amont de la commission**, il est recommandé de mener une **analyse des projets** par des **experts techniques** du sujet, des groupes de travail, de manière à **préremplir la grille** d'évaluation et fournir une recommandation à la Commission
 - *Liste des experts par axe de développement à définir avec la DTN et le coordonnateur ETR*
 - *Sur chaque thématiques, les experts régionaux seront guidés et accompagnés dans leur évaluation par les experts nationaux*

Modalités pour les ligues d'Outre-Mer

Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion :

Composition de la commission régionale PSF

- Président(e) de Ligue (*président(e) de la commission*)
- Elu(e) en charge de l'Outre-mer
- Un(e) représentant(e) technique de la Ligue
- Une personne qualifiée (au choix)

Prérequis identiques à ceux de la métropole sauf :

Quorum : 75% des membres (dont le/la président(e))

Un soutien spécifique par le national sera mis en place pour accompagner chaque ligue.

Wallis et Futuna, Tahiti (+ la Corse)

L'enveloppe PSF allouée est reversée à la collectivité territoriale et reste constante par rapport à 2019.

Pas de dépôt des dossiers sur le Compte Asso, pas de traitement en Commission Régionale ou Fédérale.

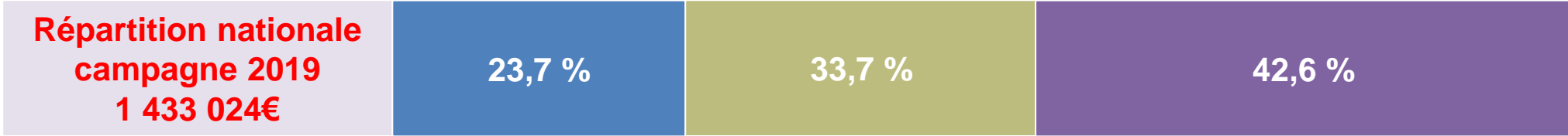
Nouvelle-Calédonie

Utilisation du Compte Asso mais répartition des crédits gérée par la DR ou la collectivité territoriale.

Pas de traitement en Commission Régionale ou Fédérale mais préconisations de la Fédération possibles

VOTE

Enveloppe budgétaire des commissions



ENVELOPPE 2020 – PREVISIONNEL ANS 2020 : 1 409 979€

SANCTUARISATION DES CREDITS OUTRE-MER 2019



POUR CHAQUE TERRITOIRE ENVELOPPE 2020 SUR LA BASE DES MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2019

Et dans chaque enveloppe par territoire :



ATTRIBUE PAR LA COMMISSION FEDERALE

ATTRIBUES PAR LES COMMISSIONS REGIONALES

Légende

- Ligues
- Comités
- Clubs

Outils informatiques

Deux outils informatiques sont mis à disposition par l'ANS : le **Compte Asso** pour déposer les dossiers et **Osiris** pour instruire les dossiers

Les deux outils communiquent : les données et documents ajoutés sur le Compte Asso sont accessibles directement sur Osiris

Compte Asso

Osiris

Outil utilisé pour renseigner les informations et documents du projet

Outil utilisé pour stocker les documents des projets, faire un retour sur la recevabilité des dossiers, et instruire les dossiers

Accès à l'outil

- **Présidents de club**
- **Responsables admin. Liges / CD**
- **Coordonnateurs ETR / ETD**

Accès à l'outil

- **Consultation** : tous les membres de commissions,
- **Administrateur** : un référent

Personnalisation de l'outil pour le PSF

- **Formulaire** de dépôt des dossiers, hiérarchisés en trois niveaux :
 1. **Catégories ANS** (développement de la pratique, sport santé, éthique sportive)
 2. **Axes stratégiques PSF FFTT**
 3. **Actions**

Personnalisation de l'outil pour le PSF

- **Zones de données brutes et espace des fichiers** transmis lors du dépôt de dossier
- **Zones réservées à l'instruction**

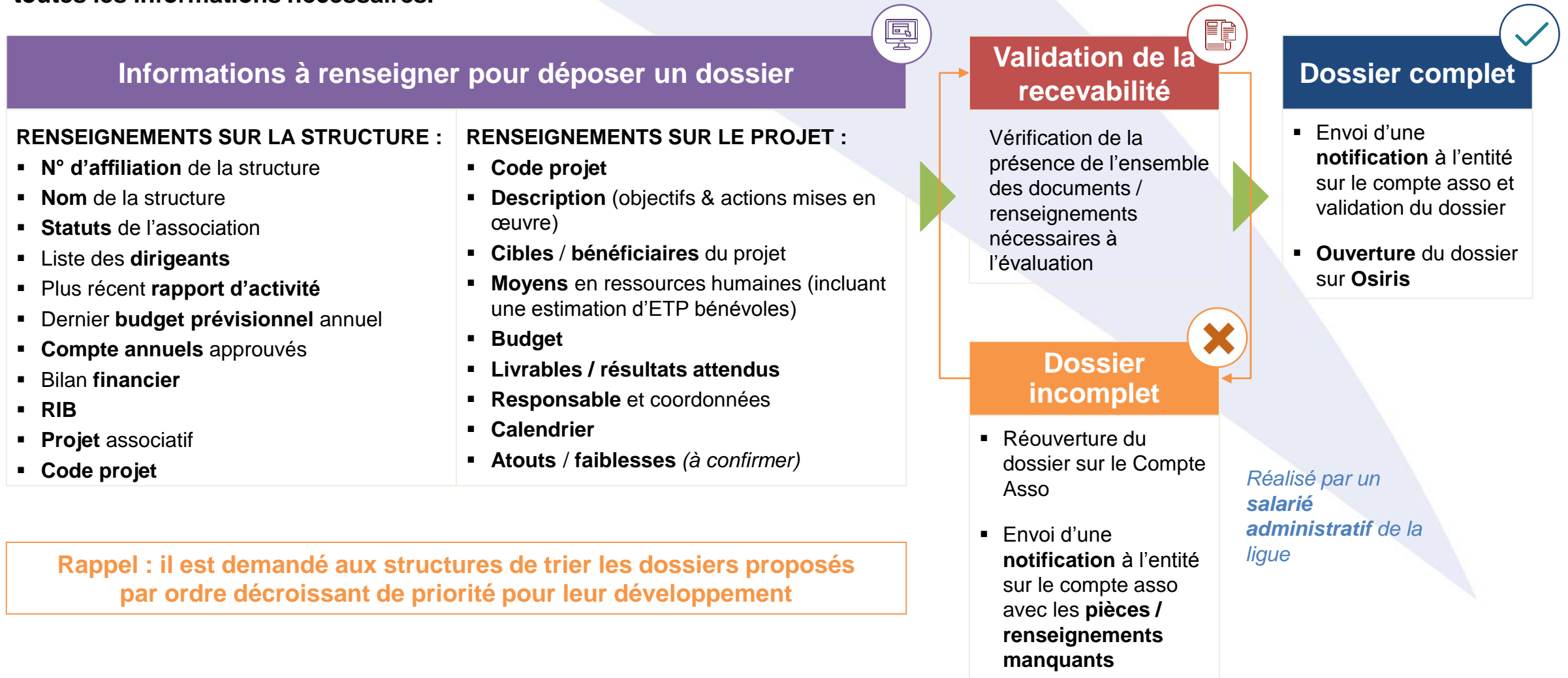
- **Les retours concernant les projets** : espace de commentaires permettant d'inscrire le compte-rendu de la décision des commissions
- **Le classement de l'ensemble des projets** traités par la commission

Sur la période d'ouverture de la plateforme, un **récapitulatif des dossiers réceptionnés par structure** est réalisé chaque **semaine** et posté sur **l'intranet** et **site web**

Une **formation** des utilisateurs d'Osiris sont prévues par l'ANS fin janvier / début février, ainsi que l'envoi de guides / tutoriels

Les dossiers sur le compte asso

Une revue administrative des dossiers sera réalisée en amont de l'instruction sur Osiris pour s'assurer du renseignement de toutes les informations nécessaires.



Bilan N+1

De manière à assurer le suivi des actions réalisées par les structures et de leur performance, plusieurs éléments sont demandés à posteriori.

2020

Juin 2021

Le suivi de la réalisation du projet sera effectué courant 2020 / 2021

A envoyer à la FFTT,
avant le 20 juin 2021

Pièces justificatives

- **Réalisation de l'action** : dossier de presse, photos, mail ou courrier de remerciement, prix décerné, etc.
- **Compte-rendu financier** : notes de frais / facture / comptes de résultat de l'entité

L'ensemble des projets subventionnés à hauteur de 10 000 € ou plus feront l'objet d'un suivi spécifique plus marqué de la part de la Fédération

Bilan du projet

- Renseignement des **indicateurs de suivi du projet sur un Excel fourni par la FFTT (à construire)**
- **Compte-rendu qualitatif du projet** :
 - Points positifs
 - Axes d'amélioration pour les prochaines actions semblables
 - Difficultés rencontrées
 - Leçons à en tirer
 - Prochaines étapes
- Remplissage du [CERFA CR financier de subvention](#)

Une structure n'ayant pas réalisé l'action sur laquelle elle s'était engagée et pour laquelle un subvention ANS a été versée pourra se voir imposer de rembourser la subvention dans son intégralité

La grille standard d'évaluation des dossiers

Évaluation des dossiers

Lors de la commission, les dossiers sont analysés en vue de discuter (et votés en cas de désaccord), afin de :

- Remplir (échelle de 1 à 10) la grille d'évaluation fondée sur un système à points et avec pondération des critères
- Ajuster éventuellement le montant de la subvention demandée
- Classer les projets par ordre décroissant du score total et sélectionner les dossiers recommandés en fonction de l'enveloppe

Illustration : Score global = 7,6	Poids	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Commentaire
Le projet permet-il de soutenir les objectifs de la FFTT concernant l'axe stratégique identifié ?	20%							o				
À quel point le projet aura-t-il un impact sur le développement de la pratique ?	15%				o							
À quel point la structure est-elle légitime pour porter le projet et organiser l'action proposée ?	10%									o		
L'action proposée est-elle en ligne avec le projet global de développement de la structure ?	10%										o	
À quel point le projet est-il structurant pour le développement de l'entité ?	15%										o	
Les objectifs proposés sont-ils cohérents avec le projet, en termes d'ambition ? Semblent-ils réalistes ?	10%								o			
Le budget proposé est-il cohérent avec l'action décrite ?	10%							o				
À quel point le projet proposé sort-il du cadre traditionnel des activités de la structure ?	10%							o				



www.fftt.com